



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 avril 2020

Original : anglais

Session annuelle de 2020

Du 1er au 5 juin 2020, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 11,9 millions de dollars : 6,4 millions provenant de ressources ordinaires et 5,5 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2020-2025)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Jaune

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

Domaines de réalisation du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	1,9	3,0	4,9
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2,3	2,5	4,8
Réalisation 4	Dynamique des populations	1,2	-	1,2
Coordination du programme et assistance		1,0	-	1,0
Total		6,4	5,5	11,9

I. Considérations générales

1. Avec une population s'élevant à 58,8 millions d'habitants, la République d'Afrique du Sud est le plus grand pays de la région d'Afrique australe. Les femmes représentent 51 % de la population ; 27 % sont âgées de 10 à 24 ans ; la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans a doublé entre 2002 et 2019, pour atteindre 3 %. La diversité démographique offre des possibilités permettant d'exploiter le dividende démographique avec les bons investissements, notamment en s'attaquant aux inégalités, à la pauvreté et au chômage, lesquels sont reconnus comme des défis structurels chroniques entravant les progrès de l'Afrique du Sud vers le développement durable.
2. Classée parmi les pays à revenu intermédiaire supérieur, l'Afrique du Sud est l'un des pays les plus inégalitaires au monde, avec un coefficient de Gini de 0,63. L'Enquête sur les conditions de vie de 2015 indique que 49,2 % de la population adulte vit en dessous du seuil de pauvreté supérieur, avec des niveaux plus élevés pour les femmes (52 %). Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés dans les provinces du Limpopo (67,5 %), du Cap-Oriental (67,3 %) et du KwaZulu-Natal (60,7 %).
3. L'inégalité des sexes, les normes socioculturelles néfastes et les lacunes dans la mise en œuvre des cadres juridiques et constitutionnels sur la violence à caractère sexiste contribuent à la violence en Afrique du Sud, qui affiche le taux de viol par habitant le plus élevé au monde. En 2016, une femme âgée de 18 ans et plus sur cinq a subi des violences physiques de la part d'un partenaire, et 6 % ont subi des violences sexuelles. Le rapport annuel de 2019 de la police sud-africaine indique une hausse de 3,9 % des cas de viols par rapport à 2014, le féminicide par un partenaire intime étant la principale cause de meurtres. Le Plan présidentiel d'urgence de 2019 sur la violence à caractère sexiste propose des mesures de prévention et des réformes législatives, ainsi que des partenariats avec des institutions multisectorielles, des communautés, des hommes et des garçons.
4. L'indice synthétique de fécondité a baissé, passant de 2,6 enfants par femme en 2009 à 2,3 en 2019, 60 % des femmes sexuellement actives âgées de 15 à 49 ans utilisant une contraception moderne. Un besoin non satisfait de 19 % en matière de planification familiale chez les femmes en âge de procréer souligne une proportion importante de femmes ayant un accès limité aux contraceptifs modernes, dont 31 % des 15-19 ans et 28 % des 20-24 ans. Le taux de naissance chez les adolescentes (71 pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans) est supérieur à la moyenne mondiale, malgré l'adoption de lois progressistes facilitant l'accès aux services en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents dès l'âge de 12 ans. La grossesse chez les adolescentes est de 16 % pour les filles âgées de 15 à 19 ans. Ce chiffre est dû à la précocité des relations sexuelles et aux viols, ce qui a pour conséquence : des avortements à risque et des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH. Le taux de mortalité maternelle en milieu hospitalier a diminué, passant de 188 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2009 à 134 pour 100 000 naissances vivantes en 2017, et ce, malgré un taux de présence d'un personnel qualifié lors des accouchements de 97 %. Les lacunes persistantes dans la qualité des soins au sein du système de soins de santé et les taux élevés des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses constituent les principaux obstacles.
5. La prévalence du VIH est de 13,5 %, ce qui signifie que les personnes qui vivront avec le VIH en 2019 s'élèveront à 7,9 millions. Bien que l'incidence des infections par le VIH ait sensiblement diminué dans la population générale, on a constaté une hausse de 11,3 % chez les jeunes de 15 à 24 ans entre 2012 et 2017, où les jeunes femmes représentent 70 % des nouvelles infections. La prévalence du VIH chez les travailleuses du sexe est estimée à 57,7 %, soit plus du double de la prévalence dans la population féminine en général.
6. L'Afrique du Sud dispose d'un système statistique très perfectionné, assorti de recensements réguliers et d'enquêtes sur la population. Toutefois, il existe des lacunes dans la disponibilité de données ventilées aux niveaux infranationaux et pour les groupes vulnérables, notamment les adolescents de 10 à 14 ans et les personnes handicapées. En raison d'un taux élevé de migration, la disponibilité des données ventilées sur les modèles, les facteurs et les transferts de fonds qui y sont liés doit être améliorée. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire sur les données pour le développement constitue un levier potentiel que le pays pourrait favoriser en raison de son positionnement géopolitique.
7. L'Afrique du Sud est affectée par le changement climatique, notamment les sécheresses et les inondations, donnant ainsi lieu au déplacement de communautés vulnérables, avec des conséquences sur les mécanismes d'adaptation, les moyens de subsistance et l'accès aux informations et aux services

en matière de santé sexuelle et reproductive. Il est nécessaire d'accélérer les mesures fondées sur des données factuelles aux niveaux national et provincial pour renforcer la résilience et l'adaptation conformément à la Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques.

8. Parmi les réalisations du précédent programme de pays, on peut citer : le renforcement de l'environnement politique grâce à des cadres stratégiques favorables à la nutrition et à la santé reproductive des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents ; l'élaboration d'un dossier d'investissement ; le cadre de surveillance de la politique nationale de la jeunesse ; les cadres du programme complet d'éducation sexuelle en milieu scolaire et extrascolaire ; le Plan stratégique national sur la violence à caractère sexiste et son étude de coûts ; le renforcement de la capacité des ministères provinciaux et des municipalités de district à intégrer les questions relatives aux dynamiques des populations, aux jeunes et au VIH dans les plans de développement ; des modèles rentables et de bonnes pratiques dans les provinces du KwaZulu-Natal et du Cap-Oriental, y compris l'introduction de moyens de contraception réversible à longue durée et l'intégration de modèle de services pour les travailleurs du sexe ; et la qualité des services adaptés aux adolescents et aux jeunes.

9. Les enseignements tirés des programmes de pays précédents au niveau national et dans les provinces ciblées soulignent la nécessité d'une approche différenciée concernant la conception et la mise en œuvre des programmes. Les modèles de meilleures pratiques et les approches adaptées soulignent la génération et l'utilisation de données ventilées pour faire face aux poches d'inégalité liées à la santé et aux droits en matière de reproduction et de sexualité des jeunes et des adolescents. Il est important d'intensifier la coordination et des mesures multisectorielles pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes et des filles. Le renforcement du suivi et de la responsabilisation des mesures des secteurs public et privé permet d'impliquer les populations laissées de côté, notamment les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées, les populations clés et les points névralgiques géographiques mal desservis. L'attention soutenue apportée au rôle central que joue la dynamique des populations dans les migrations, le changement climatique et les changements sociaux transformateurs demeure cruciale.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le cinquième programme de pays contribue au Plan national de développement 2030 et à son Cadre stratégique à moyen terme de cinq ans, 2019-2024. Le programme contribue directement aux Objectifs de développement durable 1, 3, 5, 10, 16 et 17, et fait partie intégrante des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2020-2025. Il contribue également aux réalisations du Plan stratégique du FNUAP et aux résultats de transformation visant à mettre un terme aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de décès évitables liés à la maternité, de violence à caractère sexiste et de transmission sexuelle du VIH, et à remplir les engagements nationaux visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

11. Le programme de pays a été élaboré par le biais d'un processus consultatif multipartite mené par le gouvernement en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires. Il donnera la priorité aux interventions au niveau national en mettant l'accent sur la réduction des inégalités au niveau provincial dans les provinces du Cap-Oriental, du KwaZulu-Natal et du Limpopo, conformément à l'approche présidentielle intégrée par district en 2019 sur le développement durable, telle qu'approuvée par le gouvernement, les structures gouvernementales locales, les autorités traditionnelles et le Conseil de coordination du président.

12. Les interventions se concentrent sur le dialogue politique fondé sur des données factuelles, les activités de sensibilisation et la gestion des connaissances afin d'orienter l'intensification des modèles de meilleures pratiques, tandis que le développement ciblé des capacités aux niveaux national et provincial permettra de toucher les personnes les plus marginalisées. Au niveau national, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de politiques inclusives, l'élaboration de programmes ciblés, l'élaboration et la mise à jour des directives, le renforcement des systèmes pour la ventilation des données et l'amélioration de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Au niveau des provinces, l'accent sera mis sur la production de preuves et l'utilisation de données ventilées pour étayer les politiques ciblées et intensifier la mise en œuvre des programmes.

A. Adolescents et jeunes

13. *Produit 1 : Les jeunes des provinces ciblées possèdent les connaissances et les compétences requises pour prendre des décisions éclairées concernant la santé et les droits en matière de sexualité*

et de reproduction, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes, et de prendre activement part au développement. Le programme portera essentiellement sur : (a) la mobilisation et l'engagement auprès des acteurs des collectivités pour favoriser l'adoption par les jeunes et les populations clés de services intégrés relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, à la lutte contre le VIH et à la violence à caractère sexiste ; (b) la production de données sur les déterminants sociaux pour orienter les mesures ciblées en faveur du bien-être et du développement des jeunes ; (c) l'institutionnalisation et la généralisation d'un programme complet d'éducation sexuelle pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, afin de leur permettre d'assumer plus facilement les responsabilités propres à l'âge adulte et le passage à la vie active ; et (d) l'utilisation d'approches et de plateformes de communication innovantes en faveur du changement de comportement social dans le but d'acquérir des connaissances et des compétences, et de promouvoir l'autonomisation des jeunes et des populations clés pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et sur leur bien-être.

14. *Produit 2 : Renforcement de la capacité institutionnelle à fournir des services intégrés et pour les jeunes relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, à la lutte contre le VIH et à la violence à caractère sexiste à tous les niveaux.* Le FNUAP soutiendra : (a) la mise en œuvre et le suivi de la Politique nationale de la jeunesse 2020-2030 ; le plan stratégique national sur le VIH/sida, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles ; le plan stratégique national sur les travailleurs du sexe et le VIH ; la politique intégrée de santé scolaire et le cadre stratégique national sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction des adolescents ; (b) la promotion de l'inclusion d'un ensemble complet de services en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris des services de planification familiale et de santé maternelle adaptés aux jeunes, dans un système national d'assurance-maladie afin d'instaurer une couverture maladie universelle ; (c) la rationalisation de systèmes de gestion des données et d'orientation sur toutes les plateformes de fourniture de services relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, à la lutte contre le VIH et à la violence à caractère sexiste ; (d) le développement de capacités pour communiquer des informations et fournir des services intégrés de qualité adaptés aux adolescents et aux jeunes, notamment la santé sexuelle et reproductive, le VIH et la violence à caractère sexiste ; (e) la promotion de partenariats multisectoriels aux niveaux national et provincial, y compris avec la société civile et le secteur privé, pour favoriser le leadership des jeunes, l'accumulation d'actifs et l'amélioration de leurs conditions de vie.

B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

15. *Produit 1 : Renforcement de la mobilisation de la société civile et des communautés dans les provinces ciblées afin d'abolir les normes socioculturelles et discriminatoires relatives au genre à l'égard des femmes et des jeunes filles.* Le programme accordera la priorité au développement des capacités et à la mobilisation des acteurs communautaires (société civile, chefs traditionnels et guides spirituels, organisations féminines, institutions universitaires) pour : (a) promouvoir l'autonomisation des femmes par le biais des changements des normes sociales ; (b) prévenir la stigmatisation et la discrimination en prenant des mesures communautaires positives ; (c) renforcer l'engagement des hommes et des garçons pour promouvoir l'égalité des sexes et la masculinité saine et non violente au niveau national et des provinces ciblées ; (d) promouvoir la participation de la société civile à la coordination multisectorielle concernant les interventions sur l'égalité des sexes, l'élimination des pratiques néfastes, et la prévention de la violence à caractère sexiste au niveau national et des provinces ciblées et les interventions y afférentes.

16. *Produit 2 : Amélioration de la capacité multisectorielle aux niveaux national et provincial pour prévenir la violence à caractère sexiste et intervenir à ce propos.* Le programme contribuera à la mise en œuvre de politiques et de plans multisectoriels par les institutions des secteurs public et privé, notamment : (a) le renforcement du mécanisme national pour favoriser l'égalité des sexes en mettant en place un conseil sur la violence à caractère sexiste et le féminicide, et contribuer au Plan présidentiel d'urgence sur la violence à caractère sexiste et au Plan stratégique national sur la violence à caractère sexiste et le féminicide ; (b) l'appui vis-à-vis de la production et l'analyse d'éléments stratégiques conformément à un cadre d'indicateurs sexospécifiques, y compris en entreprenant une étude nationale de prévalence pour étayer les politiques, les lois et les programmes fondés sur les droits visant à promouvoir l'égalité des sexes, prévenir la violence à caractère sexiste et intervenir à ce propos ; (c) la sensibilisation et le renforcement de la capacité des décideurs et des administrateurs de

programmes pour faciliter la planification, la budgétisation, le suivi et l'établissement de rapports sensibles à l'égalité des sexes dans les provinces ciblées.

C. Dynamique des populations

17. *Produit 1 : Renforcement des capacités aux niveaux national et provincial pour cartographier, analyser et utiliser des données ventilées sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH, l'égalité des sexes et la jeunesse afin d'améliorer les interventions ciblées vis-à-vis des poches d'inégalités.* Le FNUAP soutiendra : (a) la cartographie des données démographiques primaires et secondaires disponibles ; (b) le renforcement de la production, de l'analyse et de la synthèse des données ventilées selon l'âge, le sexe, le handicap et les autres variables issues du Recensement de la population et du logement de 2021 et des études concernées ; (c) le soutien au développement des capacités institutionnelles au niveau provincial sur la production, l'analyse et l'utilisation de données ventilées pour la mise en œuvre ; (d) la sensibilisation et le dialogue politique pour améliorer la planification, l'intervention et l'attention portée sur les liens entre la dynamique des populations et le développement durable, notamment la migration et le changement climatique ; (e) la documentation des enseignements tirés des modèles de prestation de services intégrés dans les provinces ciblées en vue d'une généralisation à l'échelle nationale et du partage des connaissances ; (f) le renforcement de la collaboration en matière de production et d'analyse des données démographiques afin de suivre et d'évaluer les interventions en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs aux niveaux national et provincial ; (g) la promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire en matière de production et d'utilisation de données ventilées, en tirant parti de systèmes statistiques solides et de plateformes d'échange de connaissances en Afrique australe, ainsi qu'avec les marchés émergents et les économies en développement.

18. Pour établir des liens, le programme : (a) donnera la priorité à la disponibilité et à l'utilisation de données ventilées pour identifier et cibler les adolescents, les jeunes et les femmes les plus marginalisés en recourant à des services intégrés en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ; (b) promouvra l'égalité des sexes, l'autonomisation et la réalisation des droits des femmes et des filles en matière de procréation en s'attaquant à l'accès inéquitable à la prestation de services intégrés ; (c) permettra aux jeunes, en particulier aux adolescentes, de se prendre en main en renforçant la capacité institutionnelle concernant la prestation de services intégrés relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, ainsi que les mécanismes de responsabilisation mutuelle menés par la société civile et les jeunes pour faire en sorte que les actions des responsables répondent aux besoins des partenaires. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports concernant le développement des capacités transversales seront applicables.

III. Gestion du programme et des risques

19. Le cinquième programme de pays sera coordonné par le ministère du Développement social par l'intermédiaire d'un Forum national de coordination, qui réunit six autres ministères et partenaires impliqués dans la mise en œuvre.

20. Le plan de communication, de partenariat et de mobilisation des ressources sera revu régulièrement afin de s'adapter aux réalités actuelles, y compris l'utilisation des programmes conjoints des Nations Unies pour obtenir des fonds du gouvernement, des donateurs et du secteur privé.

21. Le programme sera mis en œuvre par le personnel du FNUAP au niveau national et soutenu par les bureaux régionaux et les sièges sociaux, y compris le Pôle technique des revenus moyens et le Centre de services partagés des opérations régionales. Une opération d'alignement des ressources humaines sera entreprise en 2020 afin de garantir un ensemble adéquat de compétences pour une exécution efficace et efficiente des programmes.

22. Le descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

23. Le bureau de pays mettra en œuvre le plan de suivi et d'évaluation, qui soutient la responsabilisation dans les relations avec les donateurs et consolide l'acquisition des résultats par le pays et les bénéficiaires. La mise en œuvre sera conforme à l'approche harmonisée à l'égard du transfert de fonds en collaboration avec les agences des Nations Unies et fera l'objet d'un suivi et d'une surveillance par l'entremise de visites sur le terrain et de contrôles ponctuels. La mise en œuvre de la stratégie des opérations institutionnelles des Nations Unies sera un facteur d'accroissement de la rentabilité.

24. La mise en œuvre et les résultats du programme seront évalués lors de réunions d'examen semestrielles et annuelles, et des mesures correctives seront prises pour accélérer les résultats prévus. Le Plan-cadre de coopération et le cinquième programme de pays feront l'objet d'une évaluation et les enseignements tirés seront documentés pour étayer les programmes qui suivront. Le FNUAP procédera au suivi et à l'évaluation réguliers des risques stratégiques, sociopolitiques, opérationnels et de fraude, et mettra en œuvre un plan de réduction des risques. En consultation avec le gouvernement, le FNUAP procédera à des évaluations des risques liés au programme et pourra reprogrammer des interventions en réponse à des problèmes émergents.

**CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES - AFRIQUE DU SUD
(2020-2024)**

<p>Priorités nationales : L'amélioration de l'éducation, la révolution des compétences et une nation saine ; l'égalité des sexes ; l'autonomisation des jeunes ; le bien-être et les droits ; la promotion de la cohésion sociale et la sécurisation des communautés</p> <p>Réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (version préliminaire) : D'ici 2024, toutes les personnes vivant en Afrique du Sud : (1) en particulier les filles, les populations vulnérables et marginalisées, bénéficieront d'une cohésion sociale accrue, ne subiront aucune forme de violence et de discrimination et jouiront d'un accès à la justice et aux droits de l'homme ; et (2) en particulier les populations vulnérables et marginalisées, connaîtront une amélioration de leurs conditions de vie. D'ici 2024, les communautés vulnérables et marginalisées seront moins affectées par le changement climatique et les femmes et les groupes marginalisés pourront s'impliquer de manière significative dans le processus de prise de décision et saisir la justice.</p>				
Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes</p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation :</u> Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui identifient correctement les moyens de prévention de la transmission du VIH et rejettent les idées fausses sur la transmission du VIH <i>Niveau de référence : 45,8 % ; Niveau cible : 75 %</i></p> <p>Pourcentage de jeunes sexuellement actifs déclarant utiliser régulièrement des préservatifs (avec plus d'un partenaire) <i>Niveau de référence : 68 % ; Niveau cible : 74 %</i></p> <p>Taux de naissance chez les adolescentes <i>Niveau de référence : 71 pour 1 000 ; Niveau cible : 35 pour 1 000</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> Les jeunes des provinces ciblées possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes, et de prendre activement part au développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de provinces bénéficiant d'un appui du FNUAP qui ont mis en place un mécanisme ou une stratégie permettant d'établir un programme d'éducation sexuelle complet en milieu extrascolaire, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> • Nombre d'adolescents et de jeunes dans les provinces bénéficiant d'un appui du FNUAP ayant suivi un programme de préparation à la vie active qui développe leurs ressources économiques, sociales et sanitaires, avec une résilience accrue au changement climatique <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 750 000</i> 	<p>Ministères de la Santé sociale ; de l'Éducation de base ; de l'Enseignement supérieur ; de la Femme, des Jeunes et des Personnes handicapées ; Department of Planning, Monitoring and Evaluation ; South Africa National AIDS Council ; Agence nationale pour le développement de la jeunesse ; et agences des Nations Unies</p>	<p>2,1 millions de dollars (1,1 million provenant des ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p>
		<p><u>Produit 2 :</u> Renforcement de la capacité institutionnelle à fournir des services intégrés et pour les jeunes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de lutte contre le VIH et de violence à caractère sexiste à tous les niveaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adolescents et de jeunes dans les provinces bénéficiant de l'appui du FNUAP qui ont eu recours à des services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, de violence à caractère sexiste et de lutte contre le VIH <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 600 000</i> • Nombre d'établissements offrant des services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, de violence à caractère sexiste et de lutte contre le VIH aux groupes vulnérables dans les provinces bénéficiant de l'appui du FNUAP <i>Niveau de référence : 14 ; Niveau cible : 40</i> • Nombre de travailleurs du sexe ayant accès à des services intégrés en matière de santé sexuelle et reproductive, de violence à caractère sexiste et de lutte contre le VIH dans les établissements de santé soutenus par le FNUAP dans certaines provinces <i>Niveau de référence : 3 012 ; Niveau cible : 9 000</i> 	<p>Ministères de la Santé sociale ; de l'Éducation de base ; de l'Enseignement supérieur ; de la Femme, des Jeunes et des Personnes handicapées ; Department of Planning, Monitoring and Evaluation ; South Africa National AIDS Council ; Agence nationale pour le développement de la jeunesse ; et agences des Nations Unies</p>

<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de filles et de femmes âgées de 15 ans et plus, ayant déjà été ou étant en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime ancien ou actuel au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 8 % ; Niveau cible : 4 %</i> Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences sexuelles de la part de personnes autres qu'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 6 % ; Niveau cible : 3 %</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement de la mobilisation de la société civile et des communautés afin d'abolir les normes socioculturelles et les pratiques discriminatoires relatives au genre à l'égard des femmes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations de la société civile mobilisées et habilitées à contribuer à l'abolition des normes socioculturelles et des pratiques discriminatoires relatives au genre à l'égard des femmes et des filles. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 9</i> Nombre de provinces bénéficiant de l'appui du FNUAP qui ont mis en place des plateformes de sensibilisation, afin d'abolir les normes socioculturelles et les pratiques discriminatoires relatives au genre à l'égard des femmes et des filles <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> Proportion de jeunes femmes et de jeunes filles dans les provinces bénéficiant de l'appui du FNUAP ayant connaissance de leurs droits et des personnes à qui s'adresser en cas de violences à caractère sexuel <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 30 %</i> 	<p>Ministères de la Santé ; de la Femme, des Jeunes et des Personnes handicapées ; du Développement social ; de l'Éducation ; Chambre des chefs traditionnels du Cap-Oriental, du Limpopo et du KwaZulu-Natal ; UNICEF ; ONU-Femmes</p>	<p>2,5 millions de dollars (1,5 million provenant des ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p>
<p>Réalisation 4 : Dynamique des populations</p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions gouvernementales ayant amélioré leur capacité à collecter et à utiliser des données ventilées par âge et par sexe, y compris des données sur les migrations et le changement climatique <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 4</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des capacités aux niveaux national et provincial pour cartographier, analyser et utiliser des données ventilées sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH, le genre et la jeunesse afin d'améliorer les interventions ciblées vis-à-vis des poches d'inégalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accès libre en ligne du recensement effectué et des résultats ventilés par âge et par sexe pour chaque zone de dénombrement <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 1</i> Nombre d'institutions, au niveau national ou infranational, ayant amélioré leur capacité à collecter, analyser, synthétiser et utiliser des données sur la dynamique des populations, y compris les migrations et le changement climatique <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 4</i> Nombre d'interactions/échanges relatifs à la coopération Sud-Sud et triangulaire soutenus dans les domaines de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction, de la jeunesse, de l'égalité des sexes et de la dynamique des populations <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 22</i> Nombre d'initiatives en matière de sensibilisation et de produits du savoir soutenus pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10</i> 	<p>Ministères du développement social ; de l'enseignement supérieur ; des relations internationales ; de la santé ; de la femme, des jeunes et des personnes handicapées ; Department of Planning, Monitoring and Evaluation, Statistics South Africa National Youth Development Agency, Organisation internationale pour les migrations, Organisation internationale du travail</p>	<p>1,2 million de dollars de ressources ordinaires</p> <p>Total (coordination et appui au programme) : 1 million de dollars de ressources ordinaires</p>